

ASSEMBLÉE NATIONALE5 mai 2006

EAU ET MILIEUX AQUATIQUES - (n° 2276)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 391

présenté par

MM. Bonrepaux, Launay, Mme Gautier, MM. Brottes, Ducout, Mme Gaillard, MM. Peiro, Gaubert, Dumas, Gouriou, Mme Darciaux, MM. Dosé, Habib, Bacquet, Dupré, Migaud, Emmanuelli, Idiart, Carcenac, Dumont, Bourguignon, Bapt, Dreyfus, Balligand, Besson
et les membres du groupe Socialiste

ARTICLE 36

Supprimer l'alinéa 13 de cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Alors que les besoins dans le domaine de compétence des agences de l'eau sont, de l'avis unanime, appelés à croître fortement, le Gouvernement propose de limiter *a priori* les moyens financiers que ces agences seront susceptibles de mettre en œuvre.

Il reviendra au Parlement, le cas échéant et en considération de la réalité des dépenses d'investissement et de solidarité engagées autant que de leurs effets, de restreindre éventuellement les fourchettes de fixation par les agences du taux des diverses impositions qu'elles perçoivent.